

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 11 décembre 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants		
23	14	20	4 décembre 2025	4 décembre 2025

Délibération n° 2025 12 06 : Décision Modificative n°4

L'an deux mille vingt-cinq, le **jeudi 11 décembre** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la commune de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANS, Martine YVON, Nadia MORIN, Monique FRADET, Sébastien ROCCHI, Mickaël BOUYER, Jean François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Philippe CLAIR, Thierry CHARNEAU, Steven LARGEAUD.

Membres absents représentés : Julien CHAMPION (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Hervé THOPRIEUX (donne pouvoir à Sébastien ROCCHI), Cédric ROUSSEAU (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Monique FRADET), Jany JONEAU (donne pouvoir à Martine YVON), Delphine VINET (donne pouvoir à Mickaël BOUYER).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire, rapporteur, demande au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n°4 comme suit :

Opération 10	VOIRIE	Montant en €	HORS OPERATION	Montant en €
21534 Réseaux d'électrification		-7 000.00	2152 Installation de Voirie	20 000.00
	Sous total article 21534	-7 000.00	Sous total article 2152	20 000.00
	Opération 13 ECLAIRAGE PUBLIQUE		HORS OPERATION	
21534 Réseaux d'électrification		-5 000.00	21318 Autres bâtiments	5 000.00
	Sous-total article 21534	-5 000.00	Sous total article 21318	5 000.00
	Opération 24 PATRIMOINE			
21318 Autres Bâtiments publics		-3 000.00		
	Sous-total article 21318	-3 000.00		
	Opération 25 CIMETIERE			
21316 équipements cimetière		-5 000.00		
	Sous total article 21316	-5 000.00		
	Opération 26 ESPACES VERTS			
2121 Plantations d'arbres		-5 000.00		
	Sous total article 2121	-5 000.00		
	TOTAL GENERAL	25 000.00	TOTAL GENERAL	25 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : MM. Malterre et Kamp) :

- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** la Décision Modificative n°4,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

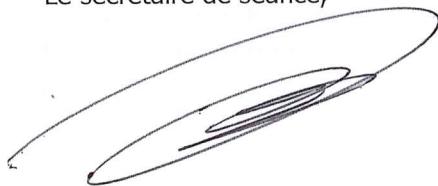
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télerécourse citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE,
Le 11 décembre 2025,

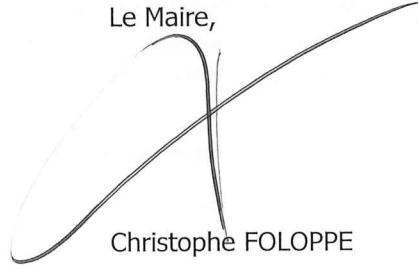
Le secrétaire de séance,



Valérie RIVÉ



Le Maire,



Christophe FOLOPPE

Affiché, publié et envoyé au Contrôle de Légalité le 15 décembre 2025